

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**DÉPARTEMENT DU GERS**  
**VILLE DE PAVIE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice :	19
Présents :	15
Procurations :	4
Votants :	19
Date de convocation :	31/03/2023
Votes Pour :	19
Votes Contre :	0
Abstentions :	0

Séance du mercredi 05 avril 2023 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Isabelle BRUNEL, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Philippe SENTEX, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATIONS** : Géraldine DUTREY donne procuration à Brigitte LALANNE BAJON, Ludovic SICARD à Alexandre DENEITS, Radouane KHABBAL à Jacques FAUBEC, Martine DAREUX à Jacques GABRIEL.

**SECRETAIRE** : Karine BESSÉ.

**Délibération n° 2023-025**

**4.1 Personnel communal**

**Objet : Modification du tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023 :**

✓ **Introduction du grade de technicien pour le poste de responsable des services techniques :**

M. le Maire rappelle au conseil municipal que le poste de responsable des services techniques est actuellement ouvert sur le tableau des effectifs, aux cadres d'emplois des adjoints techniques / agents de maîtrise.

Afin de correspondre au mieux au profil de l'emploi, il propose d'ouvrir le poste de responsable des services techniques au cadre d'emplois des techniciens territoriaux. Ce poste sera donc ouvert au triple intitulé adjoint technique / agent de maîtrise / technicien territorial.

✓ **Augmentation horaire d'un adjoint technique :**

M. le Maire précise au conseil municipal, qu'actuellement, aucune heure de ménage n'est attribuée pour l'entretien du bureau, des sanitaires et des douches du service technique. Avec l'accord de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments communaux, il propose de lui rajouter 1.50 heure hebdomadaire afin d'effectuer ce ménage (l'agent passera donc de 28 heures à 29.50 heures hebdomadaires).

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **Vu** le Code Général de la Fonction Publique ;
- **Vu** la loi n° 2007-148 du 2 février 2007 sur la modernisation de la fonction publique territoriale ;
- **Vu** le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 portant dispositions statutaires applicables aux fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;
- **Vu** le précédent tableau des emplois adopté par le conseil municipal le 12 janvier 2023 ;
- **Accepte** :
  - ✓ la modification du grade du poste de responsable des services techniques par l'ajout du grade de technicien territorial ;
  - ✓ l'augmentation de 1.50 heure hebdomadaire de l'agent en charge de l'entretien des bâtiments.
- **Décide** de fixer le tableau des effectifs du personnel comme suit (cf. tableau joint en annexe), à compter du 1<sup>er</sup> avril 2023.

*Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.*

**PAVIE, le 6 avril 2023**  
**Le Maire,**

**Jean-Michel BLAY**



## TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL DE LA MAIRIE DE PAVIE à compter du 1er avril 2023

EMPLOIS	Effectif	Durée hebdo.	FONCTIONS	Cadre d'emplois des fonctionnaires pouvant occuper les emplois
Secrétaire général	1	35 H 00	- organisation et direction des services - élaboration et suivi des budgets et dossiers - missions d'études	attachés territoriaux / rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- tâches de gestion administrative et financière - comptabilité - paie	rédacteurs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- tâches administratives d'exécution - correspondance - urbanisme - accueil ...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs territoriaux
Rédacteur	1	35 H 00	- affaires générales de secrétariat - ressources humaines - comptabilité...	rédacteurs territoriaux / adjoints administratifs
Adjoint administratif	1	35 H 00	- tâches administratives d'exécution - état-civil - élections - accueil ...	adjoints administratifs territoriaux
Médiathécaire	1	20 H 00	- organiser et assurer le prêt et l'accueil des publics ; - coordonner et animer une équipe de bénévoles...	assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques / adjoint territorial du patrimoine
Responsable de l'école de musique	1	1 H	- mission d'enseignement artistique	assistant d'enseignement artistique
Responsable des services techniques	2	35 H 00	- contrôle de l'exécution des travaux de la voirie et des bâtiments communaux ; - encadrement du service technique.	Techniciens territoriaux / agents de maîtrise territoriaux / adjoints techniques territoriaux
Agent de maîtrise	1	35 H 00	- organisation du service espaces verts ; - tâches techniques d'exécution sur les espaces naturels - espaces verts	agents de maîtrise territoriaux
Adjoint technique	1	35 H 00	- entretien sur les bâtiments (électricité...)	adjoints techniques territoriaux
Adjoint technique	5	35 H 00	- entretien de la voirie, des bâtiments communaux et des espaces verts	adjoints techniques territoriaux
Cuisiniers	2	35 H 00	- préparation des repas des écoles, service à la cantine...	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	35 H 00	- nettoyage des classes à l'école primaire ; - préparation réfectoire et surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	18 H 80	- ménage salles communales - surveillance cantine et garderie école primaire	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	28 H 00	- entretien des locaux de la Maison de la Culture et de la Mairie ; - service et surveillance à la cantine	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	29 H 50	- entretien des bâtiments communaux	adjoints techniques territoriaux
Agent de service	1	17 H 36	- Surveillance cantine, garderie... - Entretien des bâtiments communaux	adjoints techniques territoriaux
A.T.S.E.M.	1	24 H 50	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
A.T.S.E.M.	3	35 H 00	- assiste la maîtresse à l'école maternelle	agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles

Le Maire,

Jean-Michel BLAY

